

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808

Montréal (Québec) H3B 3G1

Tél : 514 281-1720

Fax : 514 281-0678

helenesicard@videotron.ca

Montréal, le 15 juin 2009

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

**Objet : Dossier R-3690-2009
Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2009
Dépôt de la demande de renseignements No1 amendée de UC à SCGM sur les sujets d'audience**

Chère consoeur,

La présente a pour but de donner suite à l'objection soulevée par SCGM dans sa lettre du vendredi 12 juin à l'encontre des questions 1.3, 1.4, 4.2 à 4.4 et 5 de la demande de renseignements de l'Union des consommateurs (UC) transmise le même jour.

Suite à des discussions entre les représentants de UC et de SCGM et de ceux-ci avec leurs procureurs respectifs, il a été convenu que UC retire de ses demandes de renseignements 1.3, 1.4 et 4.2 à 4.4 les références à des pièces ayant été soumises au processus d'entente négociée (PEN) et que SCGM accepte conséquemment le dépôt de ces questions ainsi modifiées, de même que celui de la question 5 de UC dont une mention à un montant non déposé au dossier a également été retirée.

L'Union des consommateurs est satisfaite de l'entente intervenue pour régler ce différend. Nous retirons donc du dossier la demande originale et vous transmettons, ci-jointe, la demande de renseignements No 1 révisée de UC.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées.



Me Hélène Sicard

p.j.

c.c. Me Vincent Regnault (SCGM)
SCGM affaires réglementaires
M. Jean François Blain (UC)
M. Jacques C.P. Bellemare (UC)
Intervenants (liste courriel)

Régie de l'énergie

R-3690-2009

**Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz Métro
à compter du 1^{er} octobre 2009**

**Demande de renseignements No 1, révisée
de l'Union des consommateurs (UC) à SCGM**

révisée le 15 juin 2009

Références :

- (i) GM-4 Doc 6, page 1 de 1
- (ii) GM-4 Doc 1, pages 4 et 19.
- (iii) Évolution historique et prévue des volumes de vente normalisés et du nombre de clients.

Préambule :

- (i) Aux lignes 1 à 7 de GM-4 Doc 6, SCGM présente la prévision de la demande pour les années 2010 à 2012.
- (ii) Aux lignes 5 à 9 en page 4 de GM-4 Doc 1, SCGM explique le repli important des volumes livrés en 2009 et 2010 par l'arrêt temporaire de la centrale de TCE de Bécancour; aux lignes 1 à 4 en page 19 de la même pièce, SCGM attribue la progression des ventes prévue pour 2011 et 2012 à la reprise présumée des activités de TCE.
- (iii) Dans le cadre du présent dossier tarifaire, SCGM présente l'évolution historique des volumes de vente normalisés et du nombre de clients au 30 septembre pour les années 2000 à 2008 et l'évolution prévue pour les années 2009 et 2010.

Question 1.1

Veillez indiquer sur quelle base SCGM prévoit la reprise des activités de la centrale TCE de Bécancour à compter de 2011.

Question 1.2

Veillez présenter les prévisions de ventes, pour les années 2009 à 2012, en excluant l'hypothèse d'une reprise des activités de TCE en 2011.

Question 1.3

Veillez réconcilier l'évolution historique des volumes de vente normalisés présentée dans le cadre du dossier tarifaire 2010 avec la prévision des années 2009 à 2012 ajustée en fonction du scénario de la question 1.2.

Veillez expliquer les tendances historique et prévisionnelle observées en fonction de ce scénario.

Question 1.4

Veillez expliquer l'évolution historique et prévue du nombre de clients au 30 septembre, respectivement pour les années 2000 à 2008 et 2009-2010, telle que présentée dans le présent dossier tarifaire.

Veillez justifier plus particulièrement l'évolution du nombre de clients constatée et prévue pour les années 2008, 2009 et 2010.

Référence :

GM-9 Doc 10, pages 3 à 6, sections 1.4 et 1.5.

Préambule :

À la section 1.4 de GM-9 Doc 10, SCGM présente le détail du compte de frais reporté constitué, au 30 septembre 2009, de la quote-part payable à l'AEÉ pour ses exercices 2007-2008 et 2008-2009 de même que, sur une base prévisionnelle, pour partie de son exercice 2009-2010.

À la section 1.5 de la même pièce, SCGM présente la quote-part prévue pour la période du 1^{er} avril 2009 au 30 septembre 2010, soit celle correspondant à partie de son exercice 2008-2009 et totalité de son exercice 2009-2010. SCGM propose ensuite (Tableau 4, page 6) les modalités d'inclusion dans ses tarifs du solde du compte de frais reporté au 30 septembre 2009 et des quote-part prévues pour 2009-2010 et 2010-2011.

Question 2.1

Veillez indiquer si SCGM est disposée à considérer d'autres modalités que celles proposées pour l'inclusion dans ses tarifs du solde du compte de frais reportés au 30 septembre 2009 et des quote-part de l'AEÉ prévues pour 2009-2010 et 2010-2011.

Question 2.2

Veillez préciser si les montants de la quote-part de l'AEÉ prévus pour les années 2009-2010 et 2010-2011 devront être révisés suite au report d'un an du dépôt du 2^e Plan triennal de l'AEÉ autorisé récemment par le gouvernement du Québec.

Question 2.3

Veillez préciser dans quelle mesure le report d'un an du dépôt du 2^e Plan triennal de l'AEÉ est susceptible de modifier le montant de la quote-part payable par SCGM à l'AEÉ pour les années 2009-2010 et 2010-2011.

Question 2.4

Veillez indiquer si le solde du compte de frais reporté au 30 septembre 2009 est susceptible d'être révisé suite à une éventuelle modification de l'échéancier de réalisation des activités de l'AEÉ pour l'année en cours.

Question 2.5

Veillez indiquer quels sont les autres scénarios d'étalement que SCGM est prête à considérer pour le remboursement du compte de frais reportés au 30 septembre 2009.

Veillez indiquer, pour des scénarios d'étalement du remboursement du solde du CFR sur 3, 4 ou 5 ans, les montants additionnels correspondant aux intérêts encourus pour les portions du CFR dont le remboursement serait reporté.

Référence :

GM-4 Doc 11

Préambule :

La pièce GM-4 Doc 11 présente la comparaison des prévisions des ventes annuelles avec les données réelles pour les années 2003 à 2008.

Question 3.1

Veillez compléter le tableau de la pièce GM-4 Doc 11 en présentant, pour l'année 2009, les livraisons prévues au dossier tarifaire 2009, le 5/7 de l'année en cours mis à jour en fonction des livraisons réelles constatées (les plus récentes) et la variation entre les livraisons prévues (DT 2009) et réelles (5/7 mis à jour).

Question 3.2

Veillez décrire l'évolution des ventes réelles de l'année en cours et expliquer les variations de volumes, distinctement pour les services continu et interruptible de même que pour les clients PMD vs autres.

Question 3.3

Veillez indiquer dans quelle mesure les hypothèses retenues pour le prix des énergies concurrentes (mazout lourd) sont susceptibles d'influencer les prévisions de volumes pour le gaz d'appoint de concurrence du dossier tarifaire 2010.

Veillez notamment illustrer l'incidence du prix des énergies concurrentes en fonction de l'évolution récente des prévisions des prix à terme.

Question 3.4

Veillez identifier les principaux facteurs qui expliquent les variations les plus importantes constatées historiquement entre les volumes prévus et réels. À cette fin, une analyse sommaire des principaux facteurs expliquant les écarts constatés pour les années 2005 et 2007 serait appropriée.

Question 3.5

Pour l'année 2009, veuillez expliquer de façon plus particulière les écarts entre les livraisons prévues (DT 2009) et réelles (constatées les plus récentes / prévues jusqu'au 30 septembre 2009) en ce qui concerne les clients PMD et ce, en lien avec l'évolution historique de la répartition des volumes livrés entre les diverses catégories de clients.

Question 3.6

Veillez fournir la même analyse qu'à la question 3.5, en tenant compte des mêmes paramètres, pour expliquer les livraisons prévues au dossier tarifaire 2010 et, plus particulièrement, leur répartition entre les catégories et par palier tarifaire pour les clients PMD.

Références :

- (i) GM-9 Doc 3, section 2.1.2
- (ii) GM-9 Doc 3, page 49
- (iii) Répartition des volumes et des revenus prévus

Préambule :

- (i) La section 2.1.2 de la pièce GM-9 Doc 3 traite des données budgétaires, des économies anticipées et des ratios \$ / m3 économisés dans le cadre des activités du Fonds d'efficacité énergétique (FEÉ).
- (ii) En page 49 de la pièce GM-9 Doc 3, il est mentionné aux lignes 1 à 4 :
« Pour l'année 2008-2009, l'augmentation moyenne de 4,2 % du tarif de distribution fut composée de 0,1 % résultant de l'augmentation nette des coûts du PGEÉ, de 0,4 % résultant de l'augmentation nette des coûts du FEÉ, pour un total de 0,5 %, alors que les autres coûts de distribution ont été responsables de l'augmentation résiduelle de 3,7 %. »
- (iii) Dans le cadre du présent dossier tarifaire, SCGM présente la répartition des volumes et des revenus prévus pour chacun des paliers tarifaires et leur évolution entre les dossiers tarifaires 2009 et 2010.

Question 4.1

Compte tenu du solde accumulé du FEÉ, de plus de 18 M\$, du plafonnement des dépenses autorisées suite à la décision D-2008-140 et du congé de cotisation pour l'année tarifaire 2010 résultant de l'application des dispositions du mécanisme incitatif, SCGM est-elle disposée à considérer l'application d'une partie du solde du FEÉ en réduction du budget du PGEÉ pour l'année 2010 et suivantes ou de la quote-part payable à l'AEÉ ? Veuillez justifier votre réponse et identifier les modalités d'application éventuelle d'une telle mesure.

Question 4.2

Veuillez présenter de façon détaillée l'évolution des tarifs résultant de la demande tarifaire 2010 pour chacun des paliers de consommation jusqu'à 365 000 m3 / an, en précisant, pour chacun de ces paliers, le taux unitaire résultant des volumes et revenus prévus. Veuillez fournir les mêmes données, avec le même niveau de détail et pour ces mêmes paliers tarifaires, issus du dossier tarifaire 2009.

Question 4.3

Veuillez présenter en pourcentage les augmentations des taux unitaires résultant de l'évolution des tarifs effectuée selon les paramètres définis à la question 4.2.

Question 4.4

Pour chacun des paliers visés à la question 4.2, veuillez ventiler l'augmentation des taux unitaires constatée en précisant la part des augmentations (DT 2010 vs DT 2009) attribuable :

- aux coûts du PGEÉ
- aux coûts du FEÉ
- au versement de la quote-part de l'AEÉ selon la demande tarifaire
- à la contribution au Fonds vert

Référence

Évolution des dépenses d'exploitation : comparaison des coûts réels 2007 et 2008 et des budgets des dossiers tarifaires 2009 et 2010 (prévisionnel).

Préambule

La comparaison des dépenses d'exploitation (après capitalisation) projetées du dossier tarifaire 2010 avec les coûts réels de l'année 2008, soit 135,6 M\$, démontre une augmentation significative et soudaine de ces dépenses sur deux ans.

Question 5.1

Veillez identifier les facteurs expliquant cette augmentation, les quantifier en valeur réelle et proportionnelle, et expliquer le contexte ayant mené à un tel redressement des dépenses d'exploitation à la lumière de leur évolution historique des dix dernières années.

Question 5.2

Veillez élaborer la réponse fournie à la question 5.1 en tenant compte des effets escomptés de l'application du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance et ce, en parallèle avec l'évolution historique des dépenses d'exploitation au cours des dix dernières années.